

## Annexe 2 – Délibération Contrat de Ville de Clermont l’Hérault



### Engagement PAYS CŒUR d’HERAULT dans le CONTRAT de Ville de Clermont l’Hérault

Le PAYS Cœur d’Hérault réaffirme son soutien aux territoires en politique de la ville.

Déjà partenaire du Contrat de Ville de Lodève, le PAYS Cœur d’Hérault a fortement contribué à l’élaboration du dossier d’engagement 2030 pour Clermont l’Hérault en collaborant à la synergie entre zones rurales et urbaines.

Le PAYS Cœur d’Hérault signataire s’engage à participer aux travaux en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, établissements publics, associations...) afin de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de ce Contrat de Ville.

En signant le Contrat de Ville de Clermont l’Hérault, le PAYS Cœur d’Hérault s’engage à accompagner la mobilisation des dispositifs pouvant accompagner le bon déroulement du Contrat de Ville ainsi que son évaluation afin de contribuer significativement à la création de territoires plus résilients, inclusifs et dynamiques.



Pour la mise en œuvre, le PAYS Cœur d’Hérault mobilise son équipe technique spécifique dans le cadre des compétences et politiques du Pays autour de sa charte de territoire.

La charte de Territoire du PAYS intègre pleinement la démarche du Contrat de Ville et vise à renforcer la cohérence des actions entre les zones urbaines et rurales pour un développement plus équilibré

(développement économique, inclusion, cadre de vie, transition...) au profit des habitants et acteurs du quartier politique de la ville.

Par ailleurs, le PAYS Cœur d’Hérault apporte une contribution dans la dynamique du Contrat de Ville de Clermont l’Hérault, dans les politiques d’accompagnement spécifiques suivantes :

1. La Convention en faveur de la Généralisation de l’Education Artistique et Culturelle (CGEAC) est un dispositif d’intervention territoriale piloté à l’échelle PAYS, visant à coconstruire une politique commune autour de l’EAC pour tous, à tous les âges et tout au long de la vie, pour tous les habitants du PAYS Cœur d’Hérault. Afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l’EAC, une priorité est accordée aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 18 ans, dans et hors le temps scolaire ainsi que sur les temps d’insertion, de remobilisation, d’apprentissage, les temps libre et de loisir.

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont :

- La pratique artistique avec un professionnel ;
- La rencontre avec les œuvres ;
- La fréquentation des lieux culturels.

La CGEAC 2020-2023 étant échue, une nouvelle convention 2024-2027 est en cours de rédaction. Comme la précédente qui était articulée aux autres contrats existants dans le champ éducatif et culturel, notamment avec le Contrat de Ville de Lodève, la mise en cohérence de la future convention pourra s'orienter autour des enjeux du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault tels que :

- Favoriser la mise en place de projets artistiques impliquant le public du quartier prioritaire,
- Favoriser l'accès aux productions culturelles par des actions de médiation et le soutien aux acteurs œuvrant dans la médiation culturelle (associations, écoles, artistes... du quartier prioritaire),
- Favoriser les actions culturelles en direction de la jeunesse,
- Intégrer les actions culturelles et artistiques dans la lutte contre l'illettrisme,
- Favoriser l'accès aux "média" et aux outils numériques dans une démarche d'appropriation critique et citoyenne,
- Développer et renforcer les activités culturelles scolaires et périscolaires dans le quartier prioritaire et élaborer des parcours artistiques, patrimoniaux et culturels liant école et familles, sur tous les temps scolaires et hors scolaires.

2. Afin de répondre aux 7 Défis de son Projet de Territoire, le PAYS Cœur d'Hérault va se doter d'un observatoire territorial afin d'accompagner la mise en œuvre du SCOT, des différents schémas Santé, Mobilité, Alimentation, Forêt, Tourisme ; Climat, Transition, Culture.... Et ainsi mieux accompagner les communes, intercommunalités, acteurs locaux dans le développement territorial.

Les observations territoriales sont aujourd'hui indispensables pour les acteurs du public elles permettent de comprendre des phénomènes grâce à de nombreux indicateurs, suivre la mise en place de projets et sert à prévoir les politiques de demain, en lien avec des besoins spécifiques, comme l'évolution démographique et ses conséquences (personnes âgées et structures d'accueil, petite enfance, ...), l'emploi, l'affectation des finances publiques, l'aide au développement économique, ...

L'observatoire s'articulera avec l'ensemble des contrats existants et en cohérence avec les enjeux du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault. Une convention spécifique pourra être établie afin de définir les modalités de ce partenariat sur la transmission de données.

3. Pour bénéficier d'une aide LEADER, les projets devront s'inscrire dans l'un des 4 objectifs stratégiques LEADER 23-27, respecter les règles d'éligibilité spécifiques, et être sélectionnés par le Comité de programmation, dans la limite de la maquette financière disponible. Les dossiers du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault pourront intégrer pleinement la stratégie Leader 23-27.

Pour cela, le Comité s'appuiera pour prendre sa décision sur une grille de sélection.

La stratégie Leader 23-27 s'organise autour de 4 grands objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière

Pour inciter à vivre et travailler durablement en Pays Cœur d'Hérault, le développement économique et agricole du territoire doit s'orienter vers de nouvelles priorités avec l'objectif stratégique suivant : agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience alimentaire, agricole et forestière.

Ce premier objectif contribue directement à la réalisation du Défi 3 : S'engager pour une économie éco-responsable et solidaire et du Défi 4 : Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous du projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

- Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault

Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d'acteurs locaux intervenant sur l'ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l'action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d'apporter au plus grand nombre seront privilégiés.

Ce deuxième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

- Objectif stratégique 3 : S'engager pour une accueil responsable

Le territoire doit donc répondre à des enjeux d'accueil durable, en impliquant les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie, pour diffuser les flux touristiques dans le temps et l'espace (offre touristique « 4 saisons », maillage des sites phares et des sites secondaires). La transition vers un tourisme raisonné et la garantie d'un territoire préservé, doivent guider les actions.

L'accueil durable se traduit également par l'éducation à la culture et au patrimoine, en valorisant les ressources culturelles et patrimoniales, pour une meilleure appropriation par les jeunes et les habitants. Des actions structurantes, durables et diffuses sur l'ensemble du territoire permettront de répondre à ces enjeux de qualité de vie sur le Cœur d'Hérault.

Ce troisième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 1 : S'engager dans une accueil et une rencontre responsable et du Défi 7 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

- Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire

L'actualisation de la Charte de Pays à l'horizon 2030 comprend cet axe « Prendre la bifurcation écologique et énergétique ». Il s'agit d'engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce moment et pour les générations futures. L'urgence climatique et écologique doit être saisie résolument pour que le Cœur d'Hérault devienne un territoire exemplaire en matière de sobriété et d'excellence environnementale.

Ce quatrième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique et du Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

4. « Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil d'animation territoriale des politiques publiques en matière de santé globale. Il traduit l'articulation entre les politiques régionales de santé et l'action des collectivités territoriales à l'échelle locale.

Le lien entre le CLS et le contrat de ville tient à la rencontre d'un objectif commun qui est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et plus spécifiquement l'accès aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins.

Par ailleurs, le CLS se dote d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui jouera un rôle déterminant en matière de participation citoyenne, à travers une approche locale en matière de prévention et de parcours de soin en santé mentale.

L'intégration du CLS/M dans le contrat de ville se traduira par :

- La participation du contrat de ville aux instances de gouvernance du CLS et réciproquement,
- Le partage de données de diagnostic par le CLS,
- L'élaboration, la mise en œuvre ou encore l'appui technique pour des actions sur le quartier prioritaire de la ville, telles que l'organisation de journées des femmes en partenariat avec la CPAM, ou l'animation d'événements portant sur la santé mentale en lien avec le CLSM.
- L'accompagnement de la Commune sur des projets en lien avec la santé environnementale, sur le périmètre du quartier prioritaire de la ville (animation de groupe, balade sensible, retour d'expériences et témoignages, etc.). »

Avec cette feuille de route, le PAYS Cœur d'Hérault souhaite confirmer son implication pour le quartier de Clermont l'Hérault et ses habitants, en cohérence avec la nouvelle génération de Contrats de ville « Quartiers Engagements 2030 ».